

Nombre de membres : L'an deux mil vingt-quatre, le 08 avril à 19 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal de Beauregard-Vendon dument, convoqués le 02 avril, se sont réunis en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Denis GEORGES, Maire.

En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15

Etaient présents : Mesdames Corinne DOROCIAK, Laetitia GAY, Florence MANIEZ, Marie-Anne NONY, Pascale PINEAU.

Messieurs Christophe BILLON, Bernard CATHALAN, Fabien DUMONT, Jean-Michel GALTIER, Gilles GARDELLE, Denis GEORGES, Antonio OLIVEIRA, David ONZON.

Etaient excusées : Madame Mélanie DOLY (procuration de vote donnée à Bernard CATHALAN), Isabelle ONZON (procuration de vote donnée à Jean-Michel GALTIER)

Secrétaire de séance : Madame Corinne DOROCIAK

D20240408-01 Vote des taux de fiscalité directe locale pour 2024

Après en avoir délibéré (contre : 0, abstention : 0, pour : 15), à l'unanimité, le conseil municipal

Soucieux de maintenir pour 2024 les taux de 2023 afin de maîtriser la pression fiscale,

- décide de ne pas augmenter les les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2024 donc de les maintenir à :
 - Taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale = **TH : 7,34 %**
 - Taux de taxe foncière sur les propriétés bâties = **TFB : 36,09 %**
 - Taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties = **TFNB : 56,56 %**

D20240408-02 Budget primitif 2024 - budget principal (M57)

Le Conseil Municipal par 15 voix pour, zéro voix contre, zéro abstention, adopte le budget primitif de l'exercice 2024 qui s'établit comme suit :

N° chapitre	désignation	Montant
FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	1 193 097,57 €
011	Charges à caractère général	421 475,00 €
012	Charges de personnel & assimilé	369 555,00 €
014	Atténuations de produits	28 700,00 G
65	Charges de gestion courante	126 688,06 G
66	Charges financières	4 247,00 €
023	Virement à section investissement	217 620,91 €
042	Opération d'ordre transfert entre section	24 811,60 €

N° chapitre	désignation	Montant
	RECETTES	1 193 097,57 €
013	Atténuations de charges	10 500,00 €
70	Produit des services du domaine	61 210,00 €
73	Impôts & taxes sauf 731	46279,00€
731	Fiscalité locale	493 972,00 G
74	Dotations & participations	268488,20€
75	Autres produits de gestion courante	36 343,00 €
042	Travaux en régie	8 000,00 €
002	Résultat reporté	268 305,37 €

INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	721 005,58 €
204	Subventions d'équipement versées	105 740,00 €
21	Immobilisations corporelles	233 976,95 €
23	Immobilisations en cours	89 190,00 €
16	Remboursement d'emprunt	28 249,56€
040	Travaux en régie	8000,00€
041	Opérations patrimoniales	20129724€
001	Solde d'exécution reporté	54 551,83€

RECETTES		
		721 005,58 G
13	Subventions d'investissement	78 825,00 G
10	Dotations, fonds divers & réserves	51668,00 €
1068	Affectation du résultat reporté	146 737,83 €
021	Virement de section fonctionnement	217 620,91 €
024	Produit de cession des immobilisations	45,00€
040	Opération d'ordre transfert entre section	24 811,60 €
041	Opérations patrimoniales	201 297,24 €

D20240408-03 Territoire d'Énergie 63 – Convention EP Remplacement câblage suite vandalisme - STADE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, (contre : 0, abstention : 0, pour : 15), l'unanimité, **décide**

- **D'APPROUVER** l'avant-projet des travaux d'éclairage public présenté par monsieur le Maire,
- **DE FIXER** le fonds de concours de la commune à 750 euros et d'autoriser le Maire à verser cette somme, après réajustement en fonction du décompte définitif, dans la caisse du Receveur du Territoire d'énergie du Puy-de-Dôme,